

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2010

REUNION DU 20 AVRIL 2010

Séance du Mardi 20 Avril 2010

La séance est ouverte à 10h 15.

Le Président BUCCHINI

Si vous voulez prendre place, on va commencer.

Je vais donc procéder à l'appel puisqu'on n'a pas encore nommé les secrétaires de séance.

(Le Président BUCCHINI procède à l'appel nominal des conseillers)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mes chers collègues,

Le jeudi 25 mars l'Assemblée a désigné les organes politiques qui présideront pendant quatre ans la Collectivité Territoriale.

Aujourd'hui il lui revient de constituer ses organes de travail, certes plus techniques, mais tout aussi nécessaires à son bon fonctionnement.

L'ordre du jour de cette séance commencera d'abord avec l'adoption de notre règlement intérieur et en fonction des dispositions arrêtées par celui-ci, il nous appartiendra ensuite de constituer les groupes politiques, les commissions organiques et celles qui fonctionneront sur la durée de la mandature. Puis de désigner nos représentants dans les conseils d'administration des agences et des offices, les conseils d'économie mixte ainsi que de nombreux organismes divers.

Enfin, nous aurons à délibérer sur les premiers rapports soumis par le Conseil Exécutif. Ils concernent le régime des indemnités, les frais de fonctionnement et de transport des élus.

Mais je tiens en préalable à souhaiter la bienvenue aux neuf collègues qui nous rejoignent, suite aux démissions des conseillers exécutifs. Je veux donc saluer avec vous tous Marie-France BARTOLI, Yannick CASTELLI, Pierre CHAUBON, Marie-Jeanne FEDI, Marie-Paule HOUEMER, Benoite MARTELLI, Marc Antoine NICOLAI, François MOSCONI et François TATTI, ils sauront apporter une contribution enrichissante à nos travaux.

Notre Assemblée est maintenant au complet, aussi vous me permettez de prononcer quelques mots en guise d'introduction à nos débats.

Le 25 mars, nombreux ont été les commentateurs, mais aussi le public et certainement la plupart d'entre vous à souligner le climat d'apaisement et de respect mutuel régnant dans l'hémicycle.

Nous sortions pourtant de la campagne électorale et celle-ci avait débouché sur la première alternance politique connue en 26 ans par notre institution régionale. On pouvait par conséquent s'attendre peut-être à une ambiance plus cuisante ou en tout cas plus tendue. Il en est ici quelques-uns à en avoir connues de telles sous les mandatures précédentes, du moins à leur début.

Mais cet état d'esprit s'est prolongé lors de la première réunion de la commission permanente chargée, mardi dernier, d'organiser nos travaux...

J'ai la faiblesse de penser qu'il puisse s'avérer durable. En tout cas, personnellement, je le souhaite ardemment. Bien entendu, et je me répète, je ne demanderai à personne de renier ses convictions, ni d'abandonner les engagements pris par les uns et les autres devant les électeurs. Le débat démocratique doit vivre, il doit s'organiser à partir de l'Assemblée de Corse. Et pour cela, c'est évident, chaque sensibilité doit pouvoir s'exprimer librement, chaque électeur se sentir représenté, chaque citoyen se sentir concerné.

En effet, la campagne électorale aura montré la réalité de la Corse, telle qu'elle est ressentie par la population : une situation de crise profonde avec de fortes inquiétudes, mais aussi de vraies espérances.

Le mandat que nous avons reçu à cette occasion nous engage tous, aussi bien la majorité que les oppositions. Quelles que soient nos sensibilités politiques, il nous appartiendra collectivement d'exprimer et de comprendre ces inquiétudes, comme il nous appartiendra également de traduire ces attentes avant de leur apporter si possible des réponses concrètes.

Sachons donc convenir, maintenant et tous ensemble, de quelques principes majeurs qui serviront au cours de la mandature à structurer nos débats et à structurer notre action.

J'entends, pour ma part, être le garant de la crédibilité et de l'efficacité de notre institution.

Cet objectif a guidé les propositions qu'en accord avec le Président Paul GIACOBBI nous vous soumettons aujourd'hui.

Comme je l'ai indiqué à la commission permanente, le règlement intérieur doit refléter les équilibres propres à la nouvelle Assemblée.

Aussi je vous proposerai de renvoyer son examen approfondi à la fin de l'année de façon à l'adapter au plus près de notre fonctionnement.

S'agissant des désignations, nous avons à concilier deux logiques : le fait majoritaire autour du soutien à l'Exécutif, car sans lui notre collectivité ne pourrait pas remplir correctement ses missions, et la représentation du pluralisme politique qui depuis ses origines incombe à l'Assemblée.

La règle de la proportionnelle au plus fort reste avantage les petites formations. Elle satisfait donc, selon nous, l'objectif de pluralisme. Mais il est tout aussi légitime que la majorité ne se retrouve pas elle non plus exclue par un fait purement arithmétique lié à la composition des groupes.

Dans la mesure où il s'agit en même temps de respecter le choix des électeurs et de donner à la collectivité les moyens d'un fonctionnement cohérent, je ne doute pas que nous pourrions parvenir à un accord.

Aussi j'appellerai plutôt votre attention sur une troisième logique, et elle n'est pas des moindres, celle de l'efficacité et de la crédibilité. Car c'est là, davantage que sur les querelles pour un poste de plus ou de moins, que nous attendent in fine les citoyens.

D'ailleurs je l'ai indiqué à la commission permanente, le groupe auquel j'appartiens est prêt à favoriser ce volontarisme dans les représentations, surtout lorsqu'il est motivé par l'intérêt général.

Au niveau des commissions, l'efficacité consiste à éviter notre dispersion excessive dans des groupes de travail qui assez vite auraient un fonctionnement confidentiel.

A cet effet, il vous est donc proposé de ramener le nombre des commissions organiques à trois avec fusion de l'aménagement et du développement ; tandis que les attributions de la commission de la coopération seront confiées à celle des finances déjà en charge des affaires européennes.

Efficacité au niveau des commissions, cela suppose également d'en renforcer le rôle en amont des séances publiques.

La présence régulière des conseillers exécutifs pour y défendre leurs rapports nous apparaît hautement souhaitable et seule une préparation approfondie de l'ordre du jour garantira la qualité de nos échanges en séance publique.

Quant à la crédibilité, elle revient au niveau individuel à bien réfléchir aux contraintes que l'on acceptera en termes de participation effective, mais aussi dans le retour d'informations que le mandataire devra à ses collègues.

Au niveau collectif enfin, elle consistera à éviter que le débat en séance publique s'enferme dans des postures ou de laisser croire à l'opinion que l'on pourrait ici tout faire et en même temps.

Mes chers collègues, une fois les commissions constituées, une fois les conseils d'administration composés, une fois nos représentations désignées, il nous faudra convenir d'une méthode.

Cette mandature va durer quatre ans. Malgré ce délai réduit, elle aura à traiter plusieurs dossiers majeurs, aussi n'en rajoutons pas, soyons capables d'identifier nos priorités, sachons organiser notre travail, gardons l'état d'esprit positif qui nous anime en ce moment et ajoutons lui une méthode : ainsi nous pourrons espérer faire œuvre utile au service de la Corse et au moins ne pas décevoir nos concitoyens. Car, et je conclurai là, à l'extérieur de cet hémicycle on attend des réponses.

S'il fallait un exemple pour illustrer la réalité, je prendrais l'agression subie par les moines du couvent Saint Damien à SARTENE. S'il n'est pas le seul exemple, il symbolise une dérive inquiétante et a suscité une indignation légitime de la population. J'ai d'ailleurs proposé au Président du Conseil Exécutif que la Collectivité Territoriale participe au moment de solidarité qui a suivi.

L'expérience m'autorise à recommander aux nouveaux élus de ne pas disperser leur énergie, de ne pas s'arc-bouter sur le principe des désignations, de

ne pas chercher à occuper une responsabilité au seul motif de ne pas la laisser à d'autres.

C'est en montrant l'exemple dans nos débats, dans nos réflexions et dans nos délibérations que nous apporterons les réponses les plus convaincantes à ceux, et ils sont nombreux, qui croient dans notre île aux vertus de l'engagement citoyen, à l'effort public et à l'intérêt général.

Je vais donc maintenant demander trois secrétaires, c'est ça Serge ? Elles vont toutes nous rejoindre ou une seulement ? Alors est-ce qu'il y a une secrétaire qui veut bien prendre place à la gauche du Président ?

Est-ce qu'il y a d'autres groupes qui, à la proportionnelle, voudraient éventuellement faire œuvre utile en désignant une secrétaire ? Eh bien, cela commence bien ! Alors je vais décider autoritairement. *Un ci sbucchemu micca !* Aline ? Tu ne peux pas, tu es vice-présidente. Alors Melle BARTOLI et Melle FEDI. Lorsqu'il y a des scrutins, on a besoin d'une secrétaire pour faire l'appel et pour valider les scrutins.

Troisième point à l'ordre du jour :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur, je l'ai dit précédemment, dans un premier temps, il est nécessaire de l'adopter pour mieux l'adapter.

On a convenu en commission permanente qu'on aurait six ou sept mois à travers les expériences que nous allons vivre pour éventuellement faire des propositions.

Pour l'heure, je ne vais pas vous lire tout le règlement intérieur, je vais essayer très rapidement de centrer l'essentiel des débats qui ont eu lieu lors de la commission permanente.

Référence à l'article L. 4422-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, je cite « *l'Assemblée établit son règlement intérieur dans le mois qui suit son élection* ». C'est pour cette raison qu'on a fait la réunion le 20. Ce règlement fixe les modalités de son élection qui ne sont pas prévues au présent chapitre. Le règlement intérieur peut être déféré au Tribunal Administratif par

déroger aux dispositions de l'article L 4222-7. Le règlement intérieur est adopté par la majorité absolue des membres composant l'Assemblée.

Le rapport du Président de l'Assemblée propose de conserver le document actuel moyennant les corrections nécessaires, puis de le réviser d'ici à la fin de l'année, de façon à ce qu'il soit adapté au fonctionnement de la nouvelle mandature.

La commission permanente a émis globalement un avis favorable aux propositions suivantes :

1) Actualisation de dispositions d'ordre législatif :

Il convient d'intégrer les modalités nouvellement applicables de la loi du 31 janvier 2007 instaurant la parité pour la commission permanente et les vice-présidents (article 10 et article 13).

De même, la loi du 3 août 2009 sur la fonction publique modifie certaines références visées à l'article 7.

2) Modifications proposées :

Il s'agit d'abord de relever le seuil de constitution des groupes politiques, il était précédemment de deux, il sera de quatre (prévu à l'article 16).

Ensuite, il s'agit de réduire le nombre des commissions organiques en fusionnant celles de l'aménagement et du développement avec un effectif identique de 17 ; de supprimer la commission de la coopération et du dialogue euro-méditerranéen, confiant ses attributions à la commission des finances (ancien article 19) ; de créer, c'est une nouveauté, une commission de compétences législatives composée de 13 membres (c'est le nouvel article 19) et de simplifier le mode de désignation de la commission de contrôle et d'évaluation (c'est l'article 18).

Enfin, tout en conservant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste qui est réputé avantager les petites groupes, moduler celui-ci pour éviter que la majorité ne soit exclue du seul fait de l'arithmétique des groupes (c'est l'article 58).

3) Validations :

Il s'agit de reconduire les moyens alloués aux groupes politiques dans les limites prévues par la loi (c'est l'article 16), de même pour les règles d'expression dans les publications de la Collectivité Territoriale (article 16 Bis).

Je ne sais pas comment vous voulez procéder, mais le travail a été fait dans le cadre de la commission permanente et il peut y avoir nécessairement des interrogations par rapport à l'adoption du règlement intérieur.

Quels sont ceux qui veulent prendre la parole ? Je pense que Paul Félix veut intervenir, il faut que tu donnes ton prénom et ton nom ainsi que chacun d'entre nous, c'est pour la sténotypie afin que les agents mémorisent bien les orateurs.

M. Paul Félix BENEDETTI

Merci M. le Président.

Je me présente, Paul Félix BENEDETTI.

Au nom du groupe Corsica Libera, je tiens à dire qu'on n'accepte pas la proposition de modification réglementaire au niveau de l'article 58 qui prévoit un mélange des genres entre un système léonin et comminatoire qui précise qu'il faut que lorsqu'on rentre sur un ou deux postes, la majorité qui a pris l'Exécutif soit représentée, ce qui peut être admis sur le fond, et que d'un autre côté, il y ait la proportionnelle avec la méthode du plus fort reste.

Il y a un mélange des genres et cela se fait au détriment du groupe Corsica Libera parce qu'ensuite lorsqu'il y a, ce qui est pour moi une balkanisation du groupe de gauche avec quatre groupes, le plus fort reste nous est défavorable puisque nous rentrons qu'à partir du dixième rang du fait de la règle de la répartition à la moyenne d'âge.

Donc il faut choisir. La majorité a une majorité de 24, il lui appartient de s'organiser comme elle veut et de créer un groupe majoritaire ; le refuser, c'est son choix, mais pas en nous imposant la double règle qui à la fois permet à la majorité de faire plusieurs groupes et de se réclamer du fait majoritaire pour prétendre à un quand il y a un et à un quand il y a deux. Ce qui nous positionne en rang inférieur dans la représentation proportionnelle.

A partir de là, nous sommes lésés. Nous avons déjà été lésés une fois avec la prime des neuf, nous rentrons à quatre élus en scrutin plein et

aujourd'hui nous allons être exclus d'une grande partie des répartitions proportionnelles parce que des groupes politiques veulent s'organiser en groupes, ce dont ils ont le droit, mais veulent en même temps prétendre à imposer un fait majoritaire.

Donc, à partir de là, j'ai le regret de vous dire que notre groupe ne peut pas l'accepter car il se considère trop exclu par cette méthode.

D'autre part, nous pensons que cette proposition est non conforme au code des collectivités territoriales, parce qu'il doit y avoir un mode d'élection et de désignation unique : ou le choix, ou le vote, ou le tirage au sort, mais il est unique pour tout.

Le Président BUCCHINI

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean.

M. Jean BIANCUCCI

De la même manière, j'avais eu l'occasion lors de la commission permanente du 13 avril de dénoncer cet état de fait.

Je crois que cela donne des résultats particuliers dans un certain nombre d'organismes et notamment à la CCM. Donc, par principe et en sachant que c'est quand même un problème politique, ce n'est pas un problème insignifiant, nous ne pouvons pas voter le règlement intérieur bien que nous considérons bien entendu qu'il faille un règlement intérieur, dans la mesure où ce règlement intérieur institue cette façon de procéder.

Le Président BUCCHINI

Y a-t-il d'autres intervenants ? Jean Charles ORSUCCI.

M. Jean Charles ORSUCCI

Président, moi je voudrais faire juste la remarque suivante, c'est que vous avez bien précisé que vous avez cherché à faire en sorte qu'on lie l'utile à l'agréable.

Ce que je peux dire, c'est qu'ayant participé à cette commission permanente, l'idée était à la fois de nous permettre d'assurer une représentativité logique de la majorité et à la fois donner aux petites formations ou en tout cas à l'ensemble de l'opposition, une certaine représentativité.

Dans cet état d'esprit nous avons travaillé et je crois que nous l'avons fait depuis l'élection. Nous continuons à travailler dans cet état d'esprit puisque je crois que vous avez souvent fait œuvre d'un esprit d'ouverture en donnant même, je me souviens, certains de vos postes pour que la représentativité soit assurée. C'est-à-dire que dans une lecture purement juridique, on peut accepter les remarques qui ont été faites ; en revanche, dans l'esprit, je crois que nous avons cherché à assurer la représentativité de l'ensemble des groupes tout en restant conformes à l'esprit de la dernière élection.

C'était tout ce que je voulais dire.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie. Plus d'interventions ? Etienne BASTELICA.

M. Etienne BASTELICA

Bonjour. Etienne BASTELICA du groupe Communiste et Citoyen du front de gauche.

Par rapport aux travaux de nos deux commissions permanentes, je suis un peu surpris, peut-être parce que je suis nouveau dans cette Assemblée, parce que la façon dont le travail a été initié aussi bien par M. Dominique BUCCHINI que par M. Paul GIACOBBI, le mot d'ordre était de faire en sorte que tout le monde puisse participer tranquillement au travail avec surtout aucun blocage et ne rien faire qui puisse empêcher la liberté des « minoritaires ».

C'est la vie, aujourd'hui nous sommes majoritaires à 24, demain on peut être minoritaires.

Ceci étant, dans l'esprit, sincèrement, force est de constater qu'au niveau des deux commissions permanentes puisqu'il faut quand même le savoir (moi, personnellement, je ne savais pas comment cela se passait, je trouve que c'est un organisme qui est très important), au niveau des commissions permanentes donc, une grande place a été faite aux groupes de l'opposition ; même si malheureusement ce matin l'un de ceux-ci était absent pour une réunion intéressante et importante : on aurait pu, au niveau de l'esprit, aller plus loin que la loi.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. Ange SANTINI

M. le Président, il y a quand même des choses qu'il faut remettre à leur place.

L'opposition plurielle existe. Je ne pense pas que la majorité, relative ou pas, la question n'est pas à l'ordre du jour, ait fait quelques cadeaux d'importance aux groupes d'opposition. Je crois qu'il faut quand même remettre les choses telles que nous les avons évoquées à l'occasion des deux commissions permanentes. S'agissant des trois groupes de l'opposition au moins, nous ne sommes pas là à quémander des places que nous aurions sollicité auprès de vous.

Il y a deux logiques. Moi je vous ai donné ma position en commission permanente : j'ai estimé qu'effectivement, au nom de mon groupe, le fait qu'il y ait une majorité, fut-elle relative, justifiait le fait que sur une seule désignation ce soit la majorité relative qui puisse proposer un nom, quelle que soit l'appartenance politique du nom qui est proposé. C'est-à-dire que si la majorité veut s'organiser en un, deux, trois, quatre groupes, voire plus, je dirai que de ce côté-là, cela ne nous pose pas de problème ni éthique, ni politique.

Je crois que ce que l'on pourrait éventuellement envisager en fonction des désignations, c'est, dans des cas précis, comment nous pourrions faire en sorte que le groupe qui n'est pas représenté puisse l'être ; et cela nécessite la bonne volonté d'abord essentiellement de la part de la majorité relative, mais éventuellement d'autres composantes. Cela, c'est quelque chose que l'on peut envisager ensemble.

Cela me paraît difficile que l'opposition quelle qu'elle soit réclame une place lorsqu'il n'y en a qu'une à attribuer.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie. Le Président GIACOBBI.

Le Président GIACOBBI

Moi je voudrais simplement dire deux choses.

La première c'est que, alors là je vous demande de me croire, il n'y a aucun calcul dans le fait qu'il y ait quatre groupes. Pour ne rien vous cacher, personnellement, j'aurais souhaité qu'il y en ait moins et qu'il n'y en ait qu'un.

Cela s'est trouvé comme ça et cela n'a été décidé que tard, mais ce n'est pas le sujet.

Personnellement, je considère qu'il y a tout à fait matière à appliquer cette règle tout en lui trouvant autant d'exceptions que nécessaires, si les uns et les autres se mettent d'accord.

Très franchement, dans beaucoup d'organismes, souvent on se bat beaucoup et puis finalement personne ne vient.

S'il y a une bonne volonté qui se manifeste, quel que soit le banc d'où elle vienne, pour représenter cette Assemblée dans tel ou tel organisme, si vous voulez mon humble avis, même dans le cas où il n'y a qu'un représentant, personnellement je n'y verrais aucun inconvénient et en pratique je crois que ce sera pas mal.

Donc, M. le Président, est-ce qu'il ne serait pas utile qu'on regarde là où cela pose problème lorsqu'un groupe estime ne pas être valablement représenté, et à ce moment-là que par un agrément mutuel on s'accorde là-dessus et qu'on fasse les adaptations ?

Nous nous sommes réunis hier. J'ai vu hier le Président de l'Assemblée de Corse et d'autres groupes de la majorité et je crois qu'il a été dit qu'effectivement on pouvait tout à fait, par un arrangement, améliorer la règle. Il n'y a pas de problème pour dire à tel endroit je veux que ce soit un groupe d'opposition. Pourquoi pas, il y a beaucoup d'organismes et nous ne serons pas assez nombreux pour représenter convenablement cette assemblée dans tous les organismes.

Le Président BUCCHINI

Je ne vais faire aucun commentaire parce que... Pardon, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Simplement, on ne va pas ouvrir de débat au fond sur cette question, même si elle en mériterait un, mais je crois savoir que les commissions permanentes ont eu l'occasion d'en parler et puis que la plupart des groupes ici ont déjà pu s'exprimer.

En effet, il y a un problème, parce qu'il y a deux choses : il y a ce que Paul Félix ou Jean ont pu déclarer concernant l'architecture politique que la

majorité a voulu privilégier. Libre à elle de le faire, mais libre à nous aussi d'en commenter et d'en analyser les conséquences. On n'est pas là pour dire : tel ou tel doit faire un groupe plutôt que deux, trois ou quatre. Cela c'est l'apanage et la responsabilité de ceux qui les font.

Par contre, nous sommes les victimes directes ou collatérales d'un certain nombre de conséquences de ces postures-là et je crois qu'au moment où la mandature s'ouvre et dans l'état d'esprit que vous avez un peu décliné et décrit Président, il y a quand même un certain nombre de facteurs d'apaisement à essayer de matérialiser et de mettre en pratique.

Alors simplement il y a deux choses :

Il y a une position de principe que Jean a rappelée, nous voterons contre le principe du règlement intérieur que vous nous proposez parce que nous pensons, en son article 58 notamment, qu'il ne recoupe pas matériellement et politiquement l'état d'esprit qu'on était en droit d'attendre et puis ensuite il y a la réalité pratique. Il ne faudrait pas en quelques dizaines de minutes expédier sommairement des choses qui vont nous engager sur quatre ans.

Donc nous ce que nous pensons, cela a été un peu dit ici ou là, c'est qu'il faudrait peut-être, soit par le biais d'une suspension de séance, soit par toute autre manière, prendre le temps de s'assurer que l'on puisse, non pas contourner la règle que vous nous proposez d'édicter, mais l'aménager en fonction des circonstances politiques de façon à ce que tous les groupes, y compris les plus minoritaires, puissent être représentés valablement au sein des offices, agences et commissions.

Donc, voilà la proposition que nous voulions vous faire.

Le Président BUCCHINI

Jean-Christophe, il faut quand même qu'on s'entende.

Lorsqu'on a fait la réunion de la première commission permanente, on a exposé l'ensemble de la problématique en énonçant qu'effectivement le résultat de l'élection étant ce qu'il est, le fait majoritaire devait « s'imposer ».

Dans un deuxième temps, lorsque tu dis Jean-Christophe « il ne s'agit pas d'expédier les choses », mais il n'y a personne qui veut expédier quoi que ce soit !

J'ai dit dans mon propos liminaire et c'est sur proposition de Nadine d'ailleurs, que sur le règlement intérieur, il était nécessaire de réfléchir pour mieux l'adapter. Donc, on va travailler durant trois, quatre ou cinq mois et on va revoir à l'aune de ce que sont nos travaux si demain on veut changer le règlement intérieur.

Je vois Camille qui sourit à juste titre, parce que je vais parler pour lui, je sais ce qu'il pourrait éventuellement dire. Il avait essayé dans la dernière mandature de faire la même proposition, il nous avait même écrit pour cela et ce n'est pas évident qu'il y ait eu beaucoup de réponses écrites pour les modulations dudit règlement intérieur. On ne veut absolument rien expédier. Moi je ne veux rien expédier du tout, on mettra tout sur la table.

Dans un deuxième temps, par rapport au correctif qui pourrait éventuellement être imaginé, j'ai bien dit que pour la sensibilité que je représente, j'étais prêt à laisser à d'autres certaines représentations s'ils le souhaitent. Et on a mieux fait en tenant compte de cela. Au lieu d'écluser l'ensemble des problèmes la semaine dernière, on s'est dit : on se voit ce matin pour avancer un peu... On s'est vu ce matin de 9h à 10h. On peut tout faire ! On peut commencer d'une certaine manière ou on peut coincer d'une autre manière. Mais sur le plan du principe, on a ouvert la discussion et ce qui est important aujourd'hui à travers le règlement intérieur (après on pourra le modifier), c'est qu'il faut obligatoirement qu'on constitue nos commissions et qu'on puisse désigner les collègues qui iront dans des organismes, sachant que ces organismes ont besoin de se réunir avec la présence des élus territoriaux.

Donc il n'y a pas cent cinquante solutions ! Ou on se remet autour de la table maintenant avec une suspension de séance longue et fastidieuse en reprenant tout et on n'est pas sortis ; ou alors on tient compte du périmètre qui a été déterminé globalement. Est-ce qu'il est parfait ? Non. Je comprends parfaitement ce que dit Paul Félix, je comprends parfaitement ce que dit Jean, mais tenons compte de cette réalité et *pò dopu, strada faciènda, s'accunciara a soma*, autrement on ne peut pas s'en sortir. En commission permanente, la dernière fois, je vous ai proposé de continuer à travailler. Ce sont des collègues qui ont dit : non, on verra le jour de la session de 9h à 10h...

J'avais bien pris soin d'insister en disant – et ce n'est pas pour me retourner vers le passé, j'ai dépassé ce stade depuis longtemps – qu'il était nécessaire de commencer à l'heure.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Juste un mot pour rebondir sur la commission permanente de ce matin.

Quand bien même tous les groupes seraient arrivés avec tous les noms les concernant, on a quand même un petit souci au niveau des trois groupes de l'opposition parce que sur certains conseils d'administration, il faut qu'on se mette d'accord entre nous. C'est ce qui a été décidé ce matin. Donc, on ne peut pas s'affranchir, à mon avis, d'une suspension de séance, ne serait-ce que pour que les trois groupes de l'opposition puissent se voir et s'arranger entre eux pour se répartir les sièges quand parfois il n'y en a qu'un.

Le Président BUCCHINI

Je suis d'accord Marie-Antoinette. Donc moi je vais demander de voter le règlement intérieur en ayant pris soin de dire qu'on pourra éventuellement en changer. Après on va rentrer dans les commissions et lorsque Marie-Antoinette dit « il est nécessaire de prendre un quart d'heure ou une demi-heure pour éventuellement réfléchir en commun au niveau de l'opposition » cela me paraît tout à fait justifié.

Pour l'heure, tenant compte des avis exprimés, je vais demander à ce que l'on vote le règlement intérieur. Que ceux qui ont envie de voter pour le manifestent en levant la main. Ceux qui sont contre le manifestent en levant la main, ceux qui s'abstiennent.

Résultat des courses, Serge ?

24 voix pour (groupes Communiste, Citoyen, front de gauche, Corse Social-Démocrate, l'Alternance, Gauche Républicaine)
 15 voix contre (groupes Corsica Libera et Femu a Corsica)
 12 abstentions (groupe Rassembler pour la Corse)

Le règlement intérieur n'est pas adopté, parce qu'il doit être adopté à la majorité de 26.

Donc je vais suspendre un quart d'heure pour se réunir en conférence des Présidents. Je ne dis pas de la commission permanente ! S'il y a des présidents de groupes qui ont déjà été nommés, puisque c'est ici, on va se réunir un moment dans la salle qui est de l'autre côté.

Les Présidents de groupes avec le Président du Conseil Exécutif, s'il veut bien venir, et le Président de l'Assemblée de Corse.

La séance est suspendue à 10h 50 et reprise à 11h 45.

Le Président BUCCHINI

On va reprendre la séance, si vous le voulez bien, si tout le monde rejoint sa place. La séance est reprise.

La conférence des présidents a travaillé utilement à partir de la problématique qui avait été posée par Paul Félix afin d'intégrer son groupe dès que cinq postes sont à désigner. On a réussi à trouver un point d'équilibre pour que toutes les sensibilités soient bien représentées. On le verra après lorsqu'on aura à voter les représentations dans les différents organismes.

Je suis donc dans l'obligation de remettre le règlement intérieur pour le faire voter.

Qui est pour les nouvelles dispositions du règlement intérieur ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le règlement intérieur est donc ADOPTE à la majorité absolue requise par les textes.

M. Paul Félix BENEDETTI

M. le Président, j'ai juste une demande de méthode.

Nous sommes satisfaits de la solution qui a été trouvée. Au niveau réglementaire, est-ce qu'une non-participation permet un vote à la majorité relative du règlement intérieur ?

Le Président BUCCHINI

Il faut 26 automatiquement.

M. Paul Félix BENEDETTI

On le votera alors.

M. Camille de ROCCA SERRA

Non, Paul Félix, nous l'avons voté. Nous avons eu la demande de Paul Félix BENEDETTI d'avoir une représentation de tous les groupes à partir du moment où nous acceptons le fait majoritaire. Sachant que le fait majoritaire ne peut s'exprimer tantôt à 24 et tantôt en groupes éclatés. A partir du moment où l'Exécutif et le Président de l'Assemblée, et donc toute la majorité ont accepté le

principe permettant la représentation de tous les groupes, bien sûr nous avons voté le règlement intérieur.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Un mot simple d'explication de vote.

Nous avons voté comme d'autres groupes contre la proposition initiale du règlement intérieur qui a été considérablement assouplie en conférence des présidents par une pratique différente qui permet notamment aux groupes minoritaires qui n'étaient pas représentés de pouvoir l'être. Donc nous évoluons vers une abstention, étant entendu que nous préjugeons positivement de l'ouverture des travaux concernant la modification du règlement intérieur dont vous avez dit vous-même qu'elle aurait lieu vraisemblablement en fin d'année.

Le Président BUCCHINI

On a voté, on passe à autre chose.

CONSTITUTION DES GROUPES

Je dois donner lecture des groupes constitués :

- Groupe « Communiste, Citoyen, front de gauche »
- Groupe « Corse Social-Démocrate »
- Groupe « Corsica Libera »
- Groupe « l'Alternance »
- Groupe « Gauche Républicaine »

Quels sont les groupes qui ne sont pas encore constitués ? Il manque les imprimés pour les groupes « Rassembler pour la Corse », « Femu a Corsica » et « Gauche Républicaine ». Non, on vient de l'avoir.

Donc pour les deux groupes susnommés, prière de nous donner l'ensemble des documents le plus rapidement possible. Regardez avec le Secrétariat Général de manière à régulariser la situation. C'est une déclaration qui doit être signée par tous les membres du groupe et à ce moment-là elle devient effective.

O Jean, ùn n'aveti micca signatu. Signemu è femula finita !

BROUHAHA

A la présidence il n'y a aucune manœuvre d'obstruction !

Autre point à l'ordre du jour :

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Je dois donc inviter les groupes à faire connaître leur répartition dans les trois commissions organiques.

On a vu en commission permanente et ce matin quelles étaient les trois commissions organiques.

Il faut aussi donner la répartition dans les deux commissions régulières. Si on donne les noms maintenant, qu'est-ce qu'on va faire une fois que l'on a la composition des commissions ? Je le regrette mais on ne peut pas faire autrement, on est dans l'obligation de suspendre pour que les trois commissions se réunissent rapidement, il est 11h 50, de manière à ce qu'on se retrouve à 12h 15, les suspensions de séance ne peuvent pas être éternelles, pour qu'on ait connaissance de la composition des présidents, des vice-présidents et des rapporteurs des commissions.

Je donne donc la liste, pour ce qui est des 24, de leur représentation dans les commissions et j'invite les autres à rejoindre chacun une salle.

Dans la 1^{ère} commission, qui est la commission des finances, de la planification des affaires européennes et de la coopération, en font partie :

Mme Marie-France BARTOLI
 M. Pierre CHAUBON
 M. Marc Antoine NICOLAI
 Mme Pascaline CASTELLANI
 Mme Simone DONSIMONI-CALENDINI
 M. Etienne BASTELICA
 Mme Viviane BIANCARELLI
 M. Antoine ORSINI

Ils peuvent se retrouver dans la salle n° 2.

Dans la 2^{ème} commission (qui est regroupée entre 2 et 3), Commission du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Tous les 24 font partie de la commission.

M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Laetitia CASALTA
M. François MOSCONI
Mme Annonciade NIELLINI
M. Michel STEFANI
M. Dominique BUCCHINI
M. François TATTI
M. Jean Baptiste LUCCIONI

Dans la 3^{ème} commission... Camille s'interroge, vous pouvez prendre la parole.

M. Camille de ROCCA SERRA

Non. Simplement j'ai été surpris Président...

Le Président BUCCHINI

C'est parce que vous étiez surpris que je vous donne la parole.

M. Camille de ROCCA SERRA

J'ai été surpris de vous voir changer de commission, puisque vous êtes membre de droit de toutes les commissions, vous avez choisi d'être...

Le Président BUCCHINI

Non, ce n'était vraiment pas quelque chose qui était pensé. On avait besoin de quelqu'un et je me suis désigné. Mais s'il y a quelqu'un d'autre, je suis prêt à m'enlever pour donner la place.

M. Camille de ROCCA SERRA

C'est de ne plus vous voir à la commission des finances qui me chagrinerait.

Le Président BUCCHINI

Eh oui ! Cela a été une attitude qui était constante de la part de la présidence.

3^{ème} commission qui est la commission du développement social et culturel :

M. Balthazar FEDERICI,
Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI
Mme Josette RISTERUCCI
Mme Marie-Jeanne FEDI
Mme Rosy FERRI-PISANI
Mme Benoîte MARTELLI
Mme Marie-Paule HOUEMER

Donc voilà les trois commissions.

Les autres, maintenant, rejoignent trois salles, puisque ce matin nous n'avions pas l'ensemble des noms de l'ensemble des groupes.

J'ajoute que Nadine les a donnés ce matin. En commission des finances, etc. :

M. Jean BIANCUCCI
M. Michel CASTELLANI
M. Gilles SIMEONI
Mme Fabienne GIOVANNINI

Pour les autres, on n'a pas les noms.

Dans la 2^{ème} commission :

Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Agnès SIMONPIETRI
Christine COLONNA

Dans la 3^{ème} commission :

M. Xavier LUCIANI
Mme Mattea LACAVE
M. Hyacinthe VANNI

Cela, ce sont les trois commissions organiques qui doivent se réunir maintenant.

Donc il faut la liste au complet publiquement à l'Assemblée des autres collègues qui vont intégrer ces trois commissions pour que chacune de ces commissions se réunisse pour élire son président.

Je donne la parole à Ange.

M. Ange SANTINI

Merci M. le Président.

Pour le groupe « Rassembler pour la Corse » :

Commission des finances :

M. Camille de ROCCA SERRA
Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
M. Jean-Jacques PANUNZI
M. Ange SANTINI

Commission de développement économique :

Mme Anne-Marie NATALI
Mme Stéphanie GRIMALDI
M. Tony SINDALI
M. Etienne SUZZONI

Le Président BUCCHINI

Attendez Ange, *chì vitezza !*

M. Ange SANTINI

Vous avez dit d'aller vite, M. le Président, donc nous y allons.

Le Président BUCCHINI

Oui, mais Serge est au magnéto, il n'y arrive pas.

M. Ange SANTINI

Serge, c'est bon ?

M. Serge TOMI

Non, il en manque une.

M. Ange SANTINI

Laquelle ? Toutes ?

M. Serge TOMI

Non, commission du développement.

M. Ange SANTINI

Commission du développement :

Mme Anne-Marie NATALI
M. Tony SINDALI
Mme Stéphanie GRIMALDI
M. Etienne SUZZONI

Pour la dernière commission :

Mme Christine GUERRINI
Mme Diane BEDU
M. Marcel FRANCISCI
Mme Nathalie RUGGERI

Le Président BUCCHINI

Il manque donc chez Paul Félix maintenant.

M. Paul Félix BENEDETTI

Président, on voudrait savoir sur quelle commission on nous propose d'être doublé, puisque nous sommes quatre. Nous, nous souhaitons la 3^{ème}.

Le Président BUCCHINI

La 3^{ème}.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est parfait.

Le Président BUCCHINI

On t'écoute.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Commission des finances :

M. Paul-Félix BENEDETTI

Commission de l'aménagement :

Mme Véronique SCIARETTI

Pour la 3^{ème} commission :

M. Jean-Guy TALAMONI

Mme Josepha GIACOMETTI

Le Président BUCCHINI

Ces trois commissions sont invitées à aller dans une salle pour élire leur président et le rapporteur.

Je signale que la suspension de séance est jusqu'à 12h 15, pas plus.

La séance est suspendue à 11h 55 et reprise à 12h 15.

Le Président BUCCHINI

Je vais donner les noms des trois commissions.

1^{ère} commission : Commission des finances, de la planification, des affaires européennes et de la coopération :

Président : M. Antoine ORSINI
Vice-Présidente : Mme Pascaline CASTELLANI
Rapporteur : M. Marc Antoine NICOLAI

2^{ème} commission : Commission du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement :

Président : M. François TATTI
Vice-Présidente : Mme Annonciade NIELLINI
Rapporteur : M. Jean Baptiste LUCCIONI

3^{ème} commission : Commission du développement social et culturel

Présidente : Mme Josette RISTERUCCI
Vice-Présidente : Mme Josepha GIACOMETTI
Rapporteur : Mme Marie-Paule HOUEMER

Il est 12h 15, nos travaux reprennent à 14h 30. Entre-temps il faut penser à la composition des deux autres commissions pour qu'on ne perde pas de temps, comme il faut penser à la désignation des collègues de chaque groupe qui vont intégrer les conseils d'administration. Vous avez reçu un document à cet effet, il a été examiné et en commission permanente, et en conférence des présidents, et je vous rappellerai les désignations à effectuer aujourd'hui, sinon la machine s'enraye.

Il restera après au Président du Conseil Exécutif à présenter quelques petits rapports.

On ne mange pas ici, on ne peut pas faire autrement parce qu'il y a un certain nombre de restaurateurs qui disent qu'à midi on peut aussi sortir manger à proximité.

Bon appétit et à 14h 30.

La séance est suspendue à 12h 20 et reprise à 14h 30.

Le Président BUCCHINI

On avait donc décidé de profiter de la pause déjeuner pour avoir un certain nombre de noms qui vont composer nos commissions étant donné que présentement, il faut maintenant former la commission des compétences législatives et réglementaires et la commission de contrôle. Une fois qu'on aura l'ensemble des noms, on va suspendre dix minutes ou un quart d'heure pour à

nouveau élire présidents, vice-présidents et rapporteurs des deux commissions puisque ces deux commissions ne sont pas des commissions organiques.

Je lis donc, avec toutes les erreurs possibles, la composition de la commission des compétences législatives et réglementaires :

M. Pierre CHAUBON,
M. Yannick CASTELLI,
Mme Laetitia CASALTA,
M. Etienne BASTELICA,
M. Antoine ORSINI,
Mme Simone DONSIMONI-CALENDINI,
M. Etienne SUZZONI...

M. François TATTI

Ce n'est pas DONSIMONI, c'est TATTI.

M. Ange SANTINI

En ce qui nous concerne, M. Camille de ROCCA SERRA, Mme Stéphanie GRIMALDI et moi-même.

Le Président BUCCHINI

M. Camille de ROCCA SERRA,
Mme Stéphanie GRIMALDI,
M. Ange SANTINI.

Il manque d'autres personnes. Je relis parce qu'il manque des membres de Corsica Libera.

Mme Véronique SCIARETTI

Excusez-moi, Président, vous parlez de quelle commission ?

Le Président BUCCHINI

Commission des compétences législatives et réglementaires.

Mme Véronique SCIARETTI

Très bien. Donc, pour Corsica Libera, ce sera M. Jean-Guy TALAMONI et si c'est possible M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le Président GIACOBBI

Je voudrais rappeler à l'ensemble des bancs de cette Assemblée, avec l'autorisation du Président, qu'en tout état de cause, dans les commissions, tout membre de l'Assemblée peut assister à toutes les réunions des commissions.

Si vous voulez mon humble avis, s'agissant de cette commission-là qui a un rôle de travail régulier, ce serait bien, surtout s'il y a un avocat, qu'il y ait un certain nombre de gens qui s'y joignent. Ce n'est pas une commission qui va répartir, qui va décider d'infrastructures, mais elle va préparer votre avis, celui de l'Assemblée, sur le cœur de notre compétence, ce qui fait en partie notre originalité, notre statut, c'est-à-dire le pouvoir réglementaire et législatif. C'est-à-dire, je le rappelle, les avis que nous donnons sur les lois et règlements qui nous concernent ; c'est-à-dire veiller aussi au respect des procédures ; c'est-à-dire qu'on nous consulte bien ; c'est-à-dire des propositions d'adaptation des lois et règlements ; c'est-à-dire des initiatives que nous pouvons prendre et même à propos des lois et règlements et le champ est vaste. Autrement dit, ce n'est pas une commission passive, c'est également une commission active, c'est-à-dire qu'elle peut proposer même quand elle n'est saisie de rien.

Maintenant, toujours avec l'autorisation du Président, il se posera une question particulière et il faudra que votre Assemblée tranche, c'est la question de savoir ce qui nous sera demandé de la part du Gouvernement qui a déposé un projet de loi pour la réforme des Collectivités Territoriales. Très bien. Ce projet de loi, actuellement, ne concerne pas la Corse pour des raisons de procédure, car sinon il aurait fallu nous consulter. Nous serons donc saisis, me semble-t-il, de notre avis sur la question, à savoir si nous voulons ou non adopter une partie de la question de la réforme territoriale qui est en cours, si jamais elle se termine, ça je n'en sais rien. Donc, c'est un sujet important et je crois avoir compris qu'on serait saisis avant l'été.

La question se posera, M. le Président et chers amis, de savoir si ce sera à traiter dans le cadre de cette commission-là ou si vous souhaitez créer une commission ad hoc pour cet avis-là.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie M. le Président.

Je continue et je relis les noms de la commission des compétences législatives et réglementaires :

M. Pierre CHAUBON,
 M. Yannick CASTELLI,
 Mme Laetitia CASALTA,
 M. Etienne BASTELICA,
 M. Antoine ORSINI,
 M. François TATTI,
 M. Camille de ROCCA SERRA,
 Mme Stéphanie GRIMALDI,
 M. Ange SANTINI,
 M. Jean-Guy TALAMONI,
 M. Gilles SIMEONI,
 M. Xavier LUCIANI,
 Mme Pascaline CASTELLANI.

On est d'accord ?

Donc on passe à l'autre commission : Commission de contrôle.

Je lis les noms que j'ai en ma possession, car il en manque :

Mme Pascaline CASTELLANI,
 M. Jean-Charles ORSUCCI,
 Mme Annonciade NIELLINI,
 Mme Laetitia CASALTA,
 M. Michel STEFANI,
 M. Jean-Baptiste LUCCIONI,
 M. Hyacinthe VANNI,
 M. Jean BIANCUCCI,
 Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI,
 M. Jean-Jacques PANUNZI.

Il en manque trois.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Dans le groupe « Femu a Corsica », il manque M. Jean-Christophe ANGELINI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour « Corsica Libera », Mme Véronique SCIARETTI.

Le Président BUCCHINI

Et pour la droite ?

M. Ange SANTINI

Tony SINDALI.

Le Président BUCCHINI

Les deux commissions sont au complet, elles reviennent dans un quart d'heure, une fois qu'elles ont élu leur bureau, et elles sont présidées par le doyen d'âge.

La séance est suspendue à 15h 05 et reprise à 15h 18.

Le Président BUCCHINI

La séance est reprise.

Je vais vous donner le résultat.

Commission des compétences législatives et réglementaires :

Président : M. Pierre CHAUBON

Vice-président : M. François TATTI.

Rapporteur : M. Etienne BASTELICA

Commission de contrôle et d'évaluation :

Présidente : Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Vice-présidente : Mme Laetitia CASALTA

Rapporteur : Mme Véronique SCIARETTI

On passe maintenant à l'autre point de l'ordre du jour en vous demandant d'être attentifs et que chacun prenne le document que nous avons reçu.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A DIVERS ORGANISMES
--

Il y a 48 pages, on ne va pas toutes les analyser. Il y a bon nombre d'organismes et il faut qu'on nomme un certain nombre de collègues parce que c'est nécessaire pour que des réunions puissent se tenir. Si tout le monde l'a, tenant compte du modus vivendi de ce matin, on peut même aller assez rapidement, mais il peut en même temps y avoir quelques discussions... Camille, vous n'avez pas le document ? Je vais vous donner le mien, j'en ai deux ?

M. Camille de ROCCA SERRA

Non, c'est bon.

Le Président BUCCHINI

Page 1.

4 : Comité d'Orientation du Fonds de Garantie de SOFARIS REGION

Le Président du Conseil Exécutif et M. Ange SANTINI titulaire. On attend un suppléant : M. Jean BIANCUCCI.

5 : Conseil de Gestion de la Caisse de Développement de la Corse (CADEC)

2 membres : Mme Pascaline CASTELLANI et M. Jean BIANCUCCI.

On passe à la page 2.

Conseil d'administration de la CADEC

Deux membres de l'Assemblée de Corse choisis parmi les membres de la commission des finances : M. Marc-Antoine NICOLAI et M. Camille de ROCCA SERRA.

M. Jean BIANCUCCI

Je suis candidat.

Le Président BUCCHINI

Tu es candidat. On avait délimité ce périmètre ce matin, mais si tu es candidat, on ne peut pas t'empêcher d'être candidat. On va voter sur...

M. Jean BIANCUCCI

Je retire.

Le Président BUCCHINI

Tu retires ? Nous nous retirons. C'est bien.

Page 3.

3 : Commission Territoriale d'Orientation d'Agriculture en Corse

Quatre représentants de l'Assemblée de Corse : M. Balthazar FEDERICI, Mme Josette RISTERUCCI, Mme Nadine NIVAGGIONI et M. Etienne SUZZONI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ce matin, il nous en a été donné un.

M. Jean BIANCUCCI

Tu as refusé ce matin.

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'ai marqué.

Le Président BUCCHINI

Après on verra au fur et à mesure. Je répète pour qu'on soit tous d'accord : Commission Territoriale d'Orientation de l'Agriculture en Corse. On a droit à 4 membres : M. Balthazar FEDERICI, Mme Josette RISTERUCCI, Mme Nadine NIVAGGIONI et M. Etienne SUZZONI.

4. Syndicat Mixte de l'Abattage

Sous réserve d'erreurs de ma part, car je n'ai pas pu toujours tout écrire :

M. Balthazar FEDERICI ; suppléant : M. Marc-Antoine NICOLAI ;
Mme Simone DONSIMONI-CALENDINI ; suppléante : Mme Benoîte MARTELLI ;

M. Dominique BUCCHINI ; suppléante : Mme Marie-Jeanne FEDI ;
M. Hyacinthe VANNI ; suppléante : Mme Agnès SIMOMPIETRI ;
M. Etienne SUZZONI et M. Jean-Jacques PANUNZI.

Page 4, il n'y a rien, on verra plus tard.

Page 5.

1 : Conseil syndical du syndicat mixte de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse

Le pauvre Xavier COLONNA disait « je ne connais que la musique militaire, moi ! ».

Quatre conseillers de l'Assemblée de Corse : M. François TATTI, Mme Rosy FERRI-PISANI, Mme Mattea LACAVE, Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI. Non ? Au lieu de Rosy, c'est Mme Benoîte MARTELLI. Très bien.

Je passe à la page 6, rien à signaler.

Page 7.

1 : Syndicat mixte pour la gestion de la cinémathèque régionale et du centre culturel communal de Porto-Vecchio

C'est un tir croisé dans l'extrême-sud !

Mme Viviane BIANCARELLI, M. Jean-Christophe ANGELINI,
M. Jean-Charles ORSUCCI et M. Camille de ROCCA SERRA.

Page 8, pour plus tard.

Page 9, plus tard.

Page 10.**3 : Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale (CDPPT)**

Dans le sud, elle y était déjà, elle est inamovible : Mme Pascaline CASTELLANI ; suppléant, on attend un nom.

Département de Haute-Corse, titulaire : Mme Laetitia CASALTA ; suppléant ; on attend un nom. Mme Marie-Jeanne FEDI en Haute-Corse. M. Marcel FRANCISCI en Corse-du-Sud.

Page 11.**1 : Conseil d'administration du lycée agricole de Sartene**

Un titulaire : M. Dominique BUCCHINI ; suppléant : M. Camille de ROCCA SERRA pour la Corse du Sud.

En Haute-Corse : Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI ; suppléante : Mme Christine GUERRINI.

3 : Conseil d'administration de l'Ecole maritime et aquacole Jacques FAGGIANELLI de Bastia

Un conseiller à l'Assemblée de Corse : M. François TATTI.

Page 12, rien à signaler.

Page 13.**8 : Conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires**

Un titulaire : M. Marc-Antoine NICOLAI ; suppléant ? Il faut en trouver un obligatoirement car il y a beaucoup de réunions à l'Université et beaucoup d'organismes. Il faut donc trouver quelqu'un. Suppléant : M. Jean-Christophe ANGELINI.

9 : Institut Universitaire de Technologie – Corte

Titulaire : M. Marc-Antoine NICOLAI ; suppléant : Mme Nadine NIVAGGIONI.

12 : Conseil d'administration de l'Université de Corse

Un titulaire : M. Marc-Antoine NICOLAI ; suppléant ?

M. Michel CASTELLANI

Je suis candidat au poste de titulaire.

Le Président BUCCHINI

Pas d'autre candidat ?

Nous avons deux candidatures pour le poste de représentant de la CTC auprès du conseil d'administration de l'Université.

M. Marc-Antoine NICOLAI

Je laisse mon poste à M. CASTELLANI.

Le Président BUCCHINI

Bien Michel tout seul.

Donc, titulaire : M. Michel CASTELLANI ; suppléant : M. Marc-Antoine NICOLAI.

13 : Conseil d'administration de l'IUFM

Le Président du Conseil Exécutif ou son représentant si on n'a pas à voter.

Page 14, rien à dire.

Page 15, rien à dire.

Page 16, rien à dire.

Page 17, rien à dire.

Page 18.

Conseil d'administration du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP)

Titulaire : Mme Pascaline CASTELLANI ; suppléante : Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI.

Page 19, rien à dire.

Page 20.

3 : Conseil d'administration de la SEM Corse Bois Energie

Quatre titulaires : Mme Viviane BIANCARELLI, M. Yannick CASTELLI, M. Jean-Christophe ANGELINI et M. Jean-Jacques PANUNZI.

Page 21, rien à dire.

Page 22.

1 : Conseil des rivages de Corse

Je donne la liste :

Titulaire : M. Jean-Charles ORSUCCI ; suppléant : M. Marc-Antoine NICOLAI.

Titulaire : M. Jean-Baptiste LUCCIONI ; suppléante : Mme Rosy FERRI-PISANI.

Titulaire : Mme Pascaline CASTELLANI ; suppléant : M. François TATTI.

Titulaire : Mme Josepha GIACOMETTI ; suppléante : Mme Véronique SCIARETTI.

Titulaire : Mme Fabienne GIOVANNINI ; suppléante : Mme Agnès SIMOMPIETRI.

Titulaire : M. Camille de ROCCA SERRA ; suppléant : M. Ange SANTINI.

Page 23.

5 : Conseil des sites.

C'est l'immobilisme le plus total !

Mme Aline CASTELLANI, M. Camille de ROCCA SERRA.

6. Comité syndical du Parc Naturel Régional de la Corse.

Je lis ma liste qui peut être peuplée d'erreurs :

M. Balthazar FEDERICI, M. Yannick CASTELLI ; M. Marc-Antoine NICOLAI, Mme Marie-Paule HOUEMER ; Mme Viviane BIANCARELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI ; M. Jean-Baptiste LUCCIONI ; M. Xavier LUCIANI ; M. Jean BIANCUCCI ; M. Gilles SIMEONI, Mme Agnès SIMOMPIETRI ; Mme Anne-Marie NATALI, Mme Stéphanie GRIMALDI, M. Marcel FRANCISCI, Mme Nathalie RUGGIERI ; Mme Josepha GIACOMETTI.

7 : Comité de suivi du Parc marin international des Bouches de Bonifacio

M. Jean-Charles ORSUCCI, M. Camille de ROCCA SERRA.

Page 24, rien à signaler.

Page 25...

M. Hyacinthe VANNI

Président, excusez-moi, pour le Parc marin, Mme Fabienne GIOVANNINI était candidate au poste de titulaire.

Le Président BUCCHINI

C'est à quelle page ? 23. Je me retrouve avec deux candidats titulaires au Parc marin. Il y a trois candidats et deux postes de titulaires.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je me retire.

Le Président BUCCHINI

Tu te retires ? C'est anormal. Le maire de Bonifacio doit être au Parc marin. Je n'entends pas ce que tu dis.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je pense que j'y suis en tant que maire.

Le Président BUCCHINI

On va mettre Mme Fabienne GIOVANNINI à la place de M. Jean-Charles ORSUCCI. Très bien.

Page 24, j'ai dit qu'il n'y avait rien.

Page 25. Il y a un petit correctif par rapport à ce que vous avez. Comme il était libellé qu'il y avait deux présidents de commissions, or, il n'y en a plus qu'une de commission, on récupère un poste et on se retrouve avec 9 conseillers à l'Assemblée de Corse.

Je donne le début de la liste, la mienne n'est pas complète : Mme Pascaline CASTELLANI, Mme Benoîte MARTELLI, M. Jean-Charles ORSUCCI, M. Michel CASTELLANI, Mme Fabienne GIOVANNINI, M. Ange SANTINI et M. Etienne SUZZONI.

Il en manque deux. Nous, nous allons en récupérer un parce que ça fait un moment qu'on donne, on mettra M. Etienne BASTELICA.

M. Etienne BASTELICA

Je ne vais pas pouvoir.

Le Président BUCCHINI

Très bien. On mettra Viviane BIANCARELLI.

Il manque un nom aussi. *Sta mani tamanta bagara pà avè una piazza. Avà ùn si trova più à nimu ! Sant'Antonu !* Paul-Félix ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur le comité de bassin et le PIEDMA...

Le Président BUCCHINI

On n'a pas décidé sur le PIEDMA aujourd'hui. Il faut être attentif, Paul-Félix, on va délimiter le champ d'un certain nombre d'organismes. La prochaine fois, et on a aura un travail en commission permanente je suppose studieux, on va choisir les autres organismes. Sur les 48 pages, on va au plus pressé pour nommer des gens dans des organismes qui ont besoin de se réunir. Le PIEDMA, on choisira la fois d'après et on réglera le problème dans la bonne entente et la bonne humeur *è ancu incu qualchi parolli in lingua materna.*

M. Jean BIANCUCCI

Président, le PIEDMA, c'est quand même assez urgent.

Le Président BUCCHINI

D'après les services et d'après ce que nous recevons, nous estimons que ce n'est pas urgent, à moins que. Donc, on va se réunir dans 20 ou 25 jours et on donnera la liste. *Ùn c'hè micca u focu in casa !*

M. le Président, vous avez la parole.

Le Président GIACOBBI

Pour bien dire à l'ensemble des collègues, sous votre contrôle, que vous avez réuni tout à l'heure la Conférence des présidents. On a regardé ces différents cas, y compris PIEDMA et comité de bassin, et on sait très exactement où on en est. Je crois qu'on était bien d'accord. Donc, il n'y aura pas de problème là-dessus. L'urgence, oui, c'est urgent mais je parle sous le contrôle de Mme Maria GUIDICELLI, s'agissant du PIEDMA, effectivement, si à la prochaine réunion, on a formalisé les choses, il n'y aura pas de problème. Dans l'attente, on rappelle à chacun des conseillers de l'Assemblée qu'il peut à tout moment voir les conseillers exécutifs compétents ou votre serviteur de manière à ce que les choses avancent s'il y a des questions à poser, etc. L'intersession n'est pas un temps mort.

Le Président BUCCHINI

Paul-Félix voulait revenir en arrière. C'est exceptionnel. Ce qui est voté, est voté. Non, Jean-Guy.

M. Jean-Guy TALAMONI

Je crois qu'il y a eu un malentendu pour la CTOA. Je crois qu'ils ne se sont pas compris effectivement avec Paul-Félix parce que nous avons une candidature pour la CTOA, c'était Mme Josepha GIACOMETTI.

Le Président BUCCHINI

C'est à quelle page ?

Page 3 : Commission Territoriale d'Orientation d'Agriculture.
J'enlève Mme Josette RISTERUCCI, s'il vous revient un nom et je vous donne un nom. Quel est ce nom ?

M. Jean-Guy TALAMONI

Mme Josépha GIACOMETTI.

Le Président BUCCHINI

Mme GIACOMETTI.

On revient à la page 25. Le comité de suivi, nous sommes au complet.

Page 26, rien à signaler.

Page 27.**1 : Commission d'appel d'offres et jury de concours institués pour la passation des marchés publics de la Collectivité Territoriale de Corse**

Je signale que là, exceptionnellement, il faut procéder à une élection à la proportionnelle au plus fort reste.

La liste que j'ai devant moi est la suivante :

Titulaire : M. François MOSCONI ; suppléant : M. Yannick CASTELLI.

M. Jean-Baptiste LUCCIONI ; suppléant : Mme Rosy FERRI-PISANI.

M. Etienne BASTELICA ; suppléante : Mme Marie-Jeanne FEDI.

M. Hyacinthe VANNI sans suppléant.

M. Ange SANTINI

Titulaire : M. Antoine SINDALI et suppléante : Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI.

Le Président BUCCHINI

Il faut un suppléant pour « Femu a Corsica » : Mme Christine COLONNA. On est donc au complet et on va procéder au vote. On fait les bulletins et on va vite. On est obligés, c'est une question de formalisme.

2 : Commission de délégation de service public

Je suppose qu'on est dans les mêmes eaux ? Non, parce que « Corsica Libera » est candidat cette fois-ci. C'est juste, car on avait enlevé quelqu'un. Je lis donc :

M. Antoine SINDALI, Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI.
M. François MOSCONI, M. Yannick CASTELLI.
M. Hyacinthe VANNI, Mme Christine COLONNA.
M. Etienne BASTELICA, Mme Marie-Jeanne FEDI.
M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Véronique SCIARETTI.

On fait des bulletins aussi et on va voter. Est-ce qu'il y a une urne ? *C'hè ? S'edda c'hè, cumincemu.* On va faire le reste avant que ça arrive.

3 : Conseil d'orientation placé auprès du délégué du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Titulaire, votre serviteur. Le CNFPT vient de demander 2 suppléants : un pour la Corse du Sud et un pour la Haute-Corse.

M. Ange SANTINI

Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI pour la Corse du Sud.

Le Président BUCCHINI

Et pour la Haute-Corse ? M. Antoine ORSINI.

Page 28, rien à signaler.

Page 29, rien à signaler.

Page 30, rien à signaler.

Page 31. Elle est morte l'Agence d'Urbanisme ; il n'y a rien.

Page 32.

1 : Conseil d'administration de la SEM SITEC

Quatre membres avec des suppléants. J'ai comme noms : M. Marc-Antoine NICOLAI, M. Etienne BASTELICA, Jean-Christophe ANGELINI et M. Marcel FRANCISCI. Cela fait quatre titulaires. Il n'y a pas de suppléants ? La délibération précisera ce qu'il faut mettre : « sont autorisés, etc. ». Je continue.

Page 33, rien à signaler.

Page 34. On va faire un port seulement et pour le reste on verra, celui d'Ajaccio.

1 : Conseil portuaire du port de commerce

On a un candidat titulaire, M. Jean-Baptiste LUCCIONI. On attend un suppléant ou une suppléante. Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI.

Le reste, on verra plus tard.

Page 35.

Hors document, **Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé**

Une titulaire, Mme Josette RISTERUCCI. Pas de suppléant car le titulaire représente le Président de l'Assemblée de Corse.

Page 36, rien à signaler.

Page 37, rien à signaler.

Page 38, *menu male !*

Page 39.**3 : Conseil d'administration de la régie personnalisée dénommée « Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse ».**

Sur ma liste j'ai :

Titulaire : Mme Marie-Jeanne FEDI ; suppléante : Mme Marie-France BARTOLI.

Titulaire : Mme Christine COLONNA ; suppléante : Mme Nadine NIVAGGIONI.

Titulaire : Mme Christine GUERRINI ; suppléant : M. Marcel FRANCISCI.

Page 40, rien à signaler.

Page 41.**CCM**

Je donne la liste que j'ai en ma possession : M. François MOSCONI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Pascaline CASTELLANI, M. Michel STEFANI, Mme Rosy FERRI-PISANI, M. Jean BIANCUCCI, M. Jean-Christophe ANGELINI, M. Marcel FRANCISCI, Mme Anne-Marie NATALI, M. Antoine SINDALI, M. Jean-Guy TALAMONI.

Page 42.

Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse (13 représentants).

Je lis ma liste : Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI, M. Jean-Charles ORSUCCI, Mme Annonciade NIELLINI, M. Etienne BASTELICA, Mme Rosy FERRI-PISANI, M. François TATTI, M. Jean-Christophe ANGELINI, M. Jean BIANCUCCI, Mme Christine COLONNA, M. Ange SANTINI, Mme Anne-Marie NATALI, Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Mme Véronique SCIARETTI.

Page 43.**Office des Transports (16 représentants).**

Je lis ma liste : M. Pierre CHAUBON, M. François MOSCONI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Charles ORSUCCI, M. Michel STEFANI, M. Etienne BASTELICA, M. Jean-Baptiste LUCCIONI, M. Jean-Christophe ANGELINI, M. Hyacinthe VANNI, M. Xavier LUCIANI, M. Antoine SINDALI, M. Jean-Jacques PANUNZI, M. Marcel FRANCISCI, Mme Christine GUERRINI, Mme Véronique SCIARETTI, Mme Mattea LACAVE.

Page 44.**Conseil d'administration de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (16 représentants).**

Je lis ma liste : M. Balthazar FEDERICI, Mme Annonciade NIELLINI, M. Marc-Antoine NICOALI, Mme Simone DONSIMONICALENDINI, M. Antoine ORSINI, Mme Viviane BIANCARELLI, Mme Josette RISTERUCCI, Mme Nadine NIVAGGIONI, M. Xavier LUCIANI, M. Gilles SIMEONI, M. Hyacinthe VANNI, M. Etienne SUZZONI, M. Antoine SINDALI, Mme Christine GUERRINI, Mme Diane BEDUPASQUALAGGI, Mme Josepha GIACOMETTI.

Page 45.**Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (17 représentants).**

Je lis ma liste : Mme Laetitia CASALTA, M. Yannick CASTELLI, M. Marc-Antoine NICOLAI, Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI, M. Michel STEFANI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme Simone DONSIMONICALENDINI, M. Antoine ORSINI, M. Hyacinthe VANNI, Mme Mattea LACAVE, M. Michel CASTELLANI, Mme Stéphanie GRIMALDI, M. Etienne SUZZONI, Mme Anne-Marie NATALI, M. Camille de ROCCA SERRA, Mme Josepha GIACOMETTI, M. Gilles SIMEONI.

Page 46.

Agence de Développement Economique de la Corse
(12 représentants).

Je lis : M. François MOSCONI, Mme Marie-France BARTOLI, M. Jean-Baptiste LUCCIONI, Mme Pascaline CASTELLANI, M. Michel CASTELLANI, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Christine COLONNA, M. Ange SANTINI, M. Camille de ROCCA SERRA, Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, M. Paul-Félix BENEDETTI.

Page 47.

Office de l'Environnement de la Corse (13 représentants).

Je lis : Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Charles ORSUCCI, M. François TATTI, Mme Benoîte MARTELLI, Mme Viviane BIANCARELLI, Mme Josette RISTERUCCI, Mme Agnès SIMOMPIETRI, Mme Fabienne GIOVANNINI, Mme Nathalie RUGGIERI, Mme Mattea LACAVE, M. Paul-Félix BENEDETTI.

C'est complet puisqu'il y a le Président de l'Assemblée qui est membre de droit. Par contre, Mme BIANCARELLI est en trop et donc on l'enlève.

On a terminé sur les membres des conseils d'administration. M. Serge TOMI va dire deux mots.

M. Camille de ROCCA SERRA

Président, excusez-moi, on a mal entendu la représentation de notre groupe à l'Office de l'Environnement.

Le Président BUCCHINI

Je recommence. Je lis un peu plus vite : Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Charles ORSUCCI, M. François TATTI, Mme Benoîte MARTELLI, Mme Josette RISTERUCCI, Mme Agnès SIMOMPIETRI, Mme Fabienne GIOVANNINI, Mme Nathalie RUGGIERI, Mme Mattea LACAVE, M. Paul-Félix BENEDETTI.

M. Ange SANTINI

Mme Stéphanie GRIMALDI et Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI.

Le Président BUCCHINI

C'est bon ? On est d'accord.

M. Serge TOMI

Avec l'autorisation du Président de l'Assemblée de Corse, il convient, quand vous désignez des représentés dans des sociétés d'économie mixte de les autoriser à certaines choses.

Pour la SEM Corse Bois Energie, traditionnellement vous autorisez les représentants au conseil d'administration à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du conseil d'administration ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président ou le conseil d'administration et toutes rémunérations et avantages particuliers qui pourraient leur être alloués soit par le conseil d'administration de la société, soit par l'assemblée générale. C'est la reconduction des dispositions que vous aviez adoptées pour vos mandataires précédents qui sont obligatoires si vous voulez les autoriser à postuler.

Il en est de même pour la SITEC.

Pour la CCM, c'est la même chose mais avec des précisions supplémentaires.

Dans votre précédente délibération du 30 juin 2006, l'Assemblée de Corse autorisait les conseillers désignés pour la représenter au conseil de surveillance de la société d'économie mixte locale Compagnie Aérienne Corse Méditerranée à accepter toutes fonctions ou missions qui pourraient leur être confiées par ledit conseil dans le cadre de son activité.

Elle disait que dans cette hypothèse le montant maximum des indemnités ou rémunérations qu'ils seraient autorisés à accepter en contrepartie s'établissait comme suit : Président du conseil de surveillance, dans la limite d'un montant équivalent à l'indemnité réglementaire servie à un conseiller exécutif hors indemnité de Président d'agence ou d'office ; missions exceptionnelles, dans les limites fixées par l'article 25 des statuts de la société, c'est-à-dire indemnités mensuelles d'un conseiller exécutif, indemnités d' élu territorial comprises, dans la limite d'une période de trois mois par exercice.

L'Assemblée précisait également que les fonctions de vice-président ou de membre du conseil de surveillance ne donnaient pas lieu à rémunération.

Si vous étiez d'accord pour reconduire ces dispositions, il convient bien entendu de le faire expressément.

Le Président BUCCHINI

Ceux qui sont d'accord lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

ADOPTE à l'unanimité.

On passe au vote pour la commission d'appel d'offres. On donne les noms, vous avez les bulletins.

Camille, vous voulez dire quelque chose ?

M. Camille de ROCCA SERRA

Juste pour me réjouir, M. le Président, que ce dernier point pour la rémunération des représentants de l'Assemblée de Corse qui auraient obtenu, dans un conseil d'administration, la présidence aujourd'hui fait l'objet d'un consensus ; ce qui n'avait pas été le cas la dernière fois. Donc, je vois bien que les idées avancent et que nous pouvons nous rejoindre.

Le Président BUCCHINI

C'est une espérance partagée.

Tout le monde a eu son bulletin ? Nous allons commencer le vote sur la commission d'appel d'offres. Appel nominal.

M. Jean BIANCUCCI

Je crois qu'il faut nous donner le mode d'emploi parce qu'apparemment il y a des candidats qui ne sont pas notés.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Par rapport à l'accord de ce matin, effectivement, nous pouvons demander à participer à la commission d'appel d'offres. On a fait état en conférence des présidents que nous ne le souhaitons pas et nous allons nous

abstenir puisque nous n'y sommes pas. Voilà la position du groupe. On a demandé à être à la DSP uniquement.

M. Camille de ROCCA SERRA

Est-ce qu'on s'est bien compris sur le fait qu'il y a deux commissions ? Il y a la commission d'appel d'offres et la commission de la DSP.

Le Président BUCCHINI fait appel à candidatures et donne lecture de la liste des candidats.

Titulaires : MM. Antoine SINDALI, Hyacinthe VANNI, François MOSCONI, Etienne BASTELICA et Jean-Baptiste LUCCIONI.

Suppléants : Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI, Mme Christine GUERRINI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Rosy FERRI-PISANI.

Là, on est sur la commission d'appel d'offres et on appelle nominativement au vote.

Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI procède à l'appel nominal des conseillers.

Il est procédé au dépouillement.

Le Président BUCCHINI

Résultat du vote :

47 votants,
47 exprimés.

Sont donc élus : MM. Antoine SINDALI, Hyacinthe VANNI, François MOSCONI, Etienne BASTELICA et Jean-Baptiste LUCCIONI.

Suppléants : Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI, Mme Christine GUERRINI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI et Mme Rosy FERRI-PISANI.

Deuxième vote : **commission de délégation de service public.**

BROUHAHA

Rajoutez Jean BIANCUCCI, suppléant de Hyacinthe VANNI sur les bulletins.

Nous allons procéder à l'appel nominal.

Mme Marie-Hélène PADOVANI-VALENTINI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président BUCCHINI

Résultat du vote :

51 votants,
51 exprimés.

Sont élus : MM. Antoine SINDALI, Hyacinthe VANNI, François MOSCONI, Etienne BASTELICA et Paul-Félix BENEDETTI.

Suppléants : Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI, M. Jean BIANCUCCI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI et Mme Véronique SCIARETTI.

Je vais donc passer la parole au Président du Conseil Exécutif, avant que Serge ne conclue.

Le Président de l'Exécutif va présenter des rapports relatifs au régime indemnitaire, aux frais de représentation et de transport des élus.

Le Président GIACOBBI

Nous avons, ainsi que vous le savez, trois rapports du Président du Conseil Exécutif mais qui en réalité sont des rapports qui intéressent très directement l'Assemblée principalement.

Ainsi que vous le savez, en début de mandature, il appartient à votre assemblée de fixer :

1° Le taux des indemnités qui seront servies au Président de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil Exécutif, aux conseillers à

l'Assemblée de Corse, aux conseillers à l'Exécutif, ainsi qu'aux membres de la commission permanente depuis leur installation.

C'est une première délibération.

La 2^{ème} délibération doit porter sur les modalités de prise en charge des frais de transport des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs, ainsi que des frais de déplacement, de séjour et de représentation du Président de l'Assemblée de Corse.

Et enfin, les modalités de remboursement des frais consécutifs à l'exécution des mandats spéciaux. C'est-à-dire lorsque par exemple, vous êtes amenés à vous déplacer ailleurs et à la demande de l'Assemblée.

On peut prendre ces délibérations l'une après l'autre M. le Président.

S'agissant de la première : elle consiste donc à retenir les taux suivants pour les différentes personnes concernées. Je vous assure que ce sont les mêmes taux que précédemment. Mais en tout cas, je vous en fais lecture rapide.

Pour le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif, une indemnité est fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique majoré de 45 %.

S'agissant d'ailleurs au passage de votre serviteur, étant parlementaire la règle du cumul s'applique et par conséquent la rémunération tout compris d'un président de collectivité, qui par ailleurs est parlementaire, ne saurait excéder une fois et demie le montant de son indemnité parlementaire. C'est le cas également, évidemment, de Camille de ROCCA SERRA pour les mêmes raisons.

Pour les conseillers à l'Assemblée de Corse, c'est 40 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Pour les conseillers exécutifs ayant délégation – ce qui au passage est le cas de tous les conseillers exécutifs actuellement -, une indemnité égale à l'indemnité maximum de conseiller majorée de 40 %.

Et enfin, pour les membres de la commission permanente de l'Assemblée, une indemnité égale à l'indemnité maximum de conseiller majorée de 10 %.

Voici pour la première délibération.

Le Président BUCCHINI

Des questions ?

Je mets aux voix.

C'est ADOPTE à l'unanimité.

Deuxième délibération.

Le Président GIACOBBI

La deuxième délibération concerne la prise en charge par le budget régional des frais de transport des conseillers à l'Assemblée de Corse et des conseillers exécutifs.

A ceux d'entre eux domiciliés sur le continent, cette prise en charge concerne les sessions de l'Assemblée de Corse, les réunions des commissions organiques de l'Assemblée, les réunions du Conseil Exécutif et les réunions de travail où les conseillers siègent es qualité.

Donc, on autorise le remboursement des frais de séjour qui sont engagés par les présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée dans le cadre de leurs missions à l'extérieur de Corse, en application de la méthode de calcul selon les frais réels. Ce remboursement sera effectué sur présentation d'un état de frais et éventuellement sur production de pièces attestant des autres dépenses liées à l'exercice des mandats spéciaux.

De la même manière, ils sont autorisés à se déplacer par tous moyens appropriés dans l'exercice de leurs fonctions. Le ballon stratosphérique, le dirigeable et la fusée ne sont sans doute pas compris. Et pour le reste, ça se bornera aux moyens publics habituels.

« Décide de prendre en compte, conformément à la loi, les frais de représentation engagés par les Présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée dans l'exercice de leurs fonctions respectives, sur production dûment certifiée des justificatifs nécessaires ».

Je ne pense pas que ce soit très fondamental. Ce sont les mêmes dispositions que précédemment.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, juste une petite remarque.

On fait allusion uniquement aux commissions organiques et non pas... Je pense par exemple à la commission d'expérimentation législative dont le Président est Pierre CHAUBON et qui est particulièrement intéressé. Est-ce que je fais une bonne lecture ou il y a une erreur ?

Le Président GIACOBBI

Je ne crois pas, sous le contrôle de M. TOMI, dans la mesure où on prévoit également les réunions de travail où les conseillers siègent es qualité. Donc, cela inclut bien entendu, premièrement la commission non organique que nous avons créée pour les lois et règlements, la commission non organique qui existe pour le contrôle des offices et bien entendu toute autre commission, groupe de travail qui serait créé par cette assemblée. Par exemple, si nous créons, ce que je souhaite personnellement que l'on fasse, une commission pour examiner spécifiquement la question de la réforme des collectivités territoriales, elle sera incluse également dedans.

Le Président BUCCHINI

Pas de questions ?

Je mets aux voix la deuxième délibération ? Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main.

Elle est ADOPTÉE à l'unanimité.

Troisième délibération.

Le Président GIACOBBI

La troisième délibération habilite le Président du Conseil Exécutif de Corse à autoriser, par voie d'arrêté, en vertu du Code des collectivités territoriales, les conseillers exécutifs, les conseillers à l'Assemblée de Corse et les membres du Conseil Economique, Social et Culturel à accomplir des missions entrant dans le cadre du mandat spécial.

Il s'agit en réalité d'un arrêté qui précise au cas par cas pour les titulaires l'objet du mandat, ses modalités d'exécution, notamment quant à son

coût, sa durée, le mode de transport utilisé et permettra le remboursement des frais engagés pour l'exécution de ce mandat.

Pour vous dire, tout cela se fait très régulièrement et de manière très automatique. Si un des membres ou une des membres de cette assemblée doit aller à Marseille pour une réunion, tout simplement je prends par délégation et signe un état qui précise ces choses-là, ce qui lui permet ensuite d'être remboursé.

Le Président BUCCHINI

Pas de questions ?

Je mets aux voix la troisième délibération.

Elle est ADOPTEE à l'unanimité.

Comme il y a un certain nombre de collègues qui ont demandé un peu la vie financière des groupes, pour avoir quelque idée, on va vous demander une petite suspension de séance comme il n'est que 16h 30, de manière à revenir vous voir ici vers 16 h 50, afin que Serge et les services puissent avoir fini de faire les comptes pour que vous ayez une ampliation financière complète sur l'ensemble du dispositif pour la vie des groupes.

Serge voudrait dire autre chose.

M. Serge TOMI

Je voudrais juste signaler que par rapport aux séances précédentes d'installation de mandature, les groupes étaient connus avant le projet de délibération. A partir du moment où les groupes ont été enregistrés et annoncés aujourd'hui, l'Exécutif n'a pas été en état de vous joindre comme d'habitude un tableau avec toutes les simulations. On est en train de le faire en liaison avec la direction générale des services et donc on vous fera un cadrage, un ordre de grandeur très rapidement qui vous permettra de commencer à activer les choses.

La séance est suspendue à 16h 30 et reprise à 17h 15.

Le Président BUCCHINI

Quelques minutes d'attention avant de clore la session. Comme on ne va pas recommencer deux fois, il est préférable d'être attentifs parce qu'on va donner quelques éléments chiffrés.

Il y avait donc un certain nombre de collègues, dans les répartitions financières pour la vie des groupes, qui avaient demandé quelques précisions complémentaires.

Le Secrétariat général, par l'intermédiaire de Serge et d'Isabelle, a essayé de faire un peu le point. On vous donnera tous les éléments chiffrés lors de la prochaine commission permanente pour chaque groupe. Mais Serge, oralement, va vous donner un certain nombre d'informations avant que l'on puisse délibérer.

La parole est à Serge.

M. Serge TOMI

Avec l'autorisation du Président de l'Assemblée et sous le couvert du Président du Conseil Exécutif, puisque les informations dont nous disposons émanent et sont gérées en direct par les directions des finances, des ressources humaines et la direction de l'administration générale (le secrétariat général étant le guichet d'arrivée en quelque sorte de tous ces flux), a priori, nous avons précisé un peu les choses en travaillant au pied levé puisqu'il nous fallait attendre d'avoir la répartition des différents groupes.

Il y a trois types de dépenses à prendre en compte :

La première catégorie n'a jamais été explicitement valorisée. Elle n'est pas mineure pour autant puisqu'il s'agit des bureaux, de tous les frais de fonctionnement courants (électricité, chauffage, climatisation du bâtiment, téléphonie interne, nettoyage et entretien par exemple). Elle n'avait pas été valorisée expressément, mais elle a toujours été traditionnellement un peu amputée sur les deux autres dotations.

La deuxième dotation de fonctionnement est prévue par la loi. Elle concerne les dépenses de télécommunication, de documentation, d'affranchissement qui sont visées au Code général des collectivités territoriales.

Et la troisième catégorie de dépenses concerne les rémunérations pour des collaborateurs de groupe, avec un montant qui ne peut pas excéder 30 % des indemnités servies aux conseillers.

Après discussion, pour essayer de clarifier les choses et de vous donner les informations les plus exactes possibles, la méthode suivante pourrait vous être proposée : c'est de démarrer avec ce qui est sans doute pour vous le

plus important, c'est-à-dire la rémunération et les moyens d'avoir des collaborateurs de groupe ; d'autoriser dans ces limites aussi les conditions de fonctionnement comme cela marchait précédemment ; et comme le Président de l'Assemblée vous l'a proposé, d'avoir un rendez-vous pour l'actualisation du règlement intérieur et à cette occasion de mesurer exactement, de chiffrer tout ce qui est consacré par la Collectivité Territoriale au fonctionnement des groupes, y compris en valorisant les locaux, de manière qu'à ce moment-là, on ait la vision la plus claire possible et voir exactement où vous en êtes.

Sur ces bases et à la demande des deux présidents donc de donner la priorité aux rémunérations de personnels, à titre indicatif nous allons vous donner des montants et puis ensuite, il y a une délibération à prendre dans le cadre de ces enveloppes.

Les montants, à titre indicatif, sous réserve de quelques virgules, etc., qui représentent quand même quelque chose quand on est sur des ordres de grandeur importants.

Le maximum de 30 % pour la rémunération des collaborateurs de groupe serait pour le reste de l'année (c'est-à-dire 9 mois) de 290 € nets par élu. Une simulation donnerait les montants suivants :

Pour un groupe de 12 (comme celui de Rassembler) : 3 400 €

Pour un groupe de 11 (comme Femu a Corsica) : 3 100 €

Pour un groupe de 10 (comme l'Alternance) : 2 800 €

Pour un groupe de 6 (comme les communistes – front de gauche) :
1 700 €

Pour des groupes de 4 comme la Gauche républicaine (anciennement Corse Social-Démocrate qui vient de changer d'intitulé) et Corsica Libera :
1 160 € à peu près.

C'est donc l'ordre de grandeur au niveau des enveloppes, mais cela sera affiné par la direction des ressources humaines quand vous procéderez à des recrutements.

Si vous êtes d'accord dans ces conditions, la délibération que vous pourriez prendre d'ores et déjà consisterait dans un article 1^{er} à décider que le montant annuel des dépenses relatives aux frais de personnels et charges sociales afférentes s'élèverait à 30 % du montant des indemnités aux conseillers de l'Assemblée de Corse, tel qu'il apparaît au dernier compte administratif connu, éventuellement majoré en fonction de la revalorisation de l'indice de la Fonction Publique Territoriale ; montant qui est ensuite réparti entre les

différents groupes politiques au prorata de leur représentation au sein de l'Assemblée (c'est-à-dire les termes de vos précédentes délibérations).

Dans un article 2, afin que vous puissiez commencer à procéder au recrutement sans attendre la décision modificative, l'Assemblée décidait traditionnellement de créer, quand il y avait 9 à 10 groupes, 15 emplois budgétaires d'agents contractuels. Est-ce qu'il est nécessaire éventuellement d'ajuster à la baisse ce montant ? Est-ce que cela pose un problème ? Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour le faire. Si c'est une autorisation maximale en tout cas de création de postes...

Recrutement qui est effectué, comme de droit, par le Président de l'Exécutif sur proposition des représentants des groupes.

Rémunération fixée dans la limite des dépenses autorisées pour chaque groupe d'élus concernés.

Dans un article 3, vous décidez que la Collectivité pourrait également affecter au fonctionnement des groupes politiques des personnels titulaires, avec l'accord des agents concernés, sous réserve que cela rentre dans ces limites de charges salariales.

Article 4, vous décidez également que les emplois budgétaires pourront être des emplois à temps non complet, pour tenir compte de la rémunération allouée, notamment dans le cas où cette rémunération serait inférieure au SMIC (ce qui était le cas quand vous aviez des groupes de 2).

Article 5 : décide que la collectivité territoriale pourra également attribuer aux groupes politiques déclarés une dotation de fonctionnement pour les dépenses relatives aux fournitures de bureau, loyers, entretien des matériels de bureau, frais de documentation, courrier, télécommunication et acquisition de petits matériels de bureau, c'est-à-dire les mêmes choses que précédemment.

Cela pourrait être l'économie de votre délibération.

Je rappelle donc que vous avez trois types de dépenses à considérer : les dotations en personnel, les frais de fonctionnement expressément visés par la loi et les frais de fonctionnement que la collectivité territoriale a toujours pris à sa charge sans les imputer aux groupes, bien qu'il lui appartienne de le faire d'une façon ou d'une autre.

Donc, cela permettrait d'avoir tous les chiffres clairement d'ici la fin de l'année et donc de vous revoir en fin d'année pour apprécier si, au niveau du

fonctionnement où il y a toujours traditionnellement des surplus de dépenses, il n'y a pas peut-être des ajustements à faire pour rester quand même dans le cadre de ce qui était alloué précédemment.

Je répète donc : avec cette enveloppe des bureaux, etc., qui n'est pas valorisée par la CTC, mais qui a quand même un coût au budget de la CTC bien entendu et qui est donc répercutée aux groupes d'une façon indirecte et là, ce serait d'une façon davantage directe.

Le Président BUCCHINI

Camille a la parole.

M. Camille de ROCCA SERRA

Je ne vois rien à redire à ce qui vient d'être dit, sauf que je nous encouragerais tous, M. le Président et MM. les Présidents, à soutenir ce que j'avais essayé de faire avec l'initiative de Serge TOMI auprès du Ministre chargé des collectivités territoriales, c'est d'obtenir au moins pour la Corse, la fongibilité des deux enveloppes (la 2 et la 3), pourquoi ? Parce que je pense que consommer pour consommer, ça ne sert à rien. Par contre, la vie démocratique de notre assemblée passe par la qualité et par le nombre de ceux qui peuvent venir assister les groupes politiques. C'est à travers la qualité des personnels et de la rémunération, car lorsqu'il y a qualité, il y a rémunération. Il faudrait plutôt favoriser la rémunération et l'assistance technique des groupes politiques, plutôt que des frais de fonctionnement qu'on n'arrive pas – d'ailleurs Serge TOMI vient de le dire – à consommer. On n'arrive pas à consommer l'enveloppe et donc la fongibilité permettrait de mieux assister l'ensemble des élus et favoriser la vie démocratique de notre assemblée.

Je nous encourage, puisque nous n'avons pas réussi jusqu'ici, mais nous pouvons continuer et espérer obtenir satisfaction.

Le Président BUCCHINI

Ecoutez Camille, c'est ce qu'on a dit en commission permanente en rappelant évidemment ce que vous aviez tenté de faire, on peut continuer à travailler dans ce sens-là.

J'allais dire gentiment, si vous avez échoué dans votre tentative, j'espère qu'on réussira dans la nôtre avec votre concours. Parce que si Paul et vous, en tant que parlementaires, vous insistez aussi un peu et que les présidents écrivent, peut-être qu'on arrivera à débloquer la situation. Cela sera aussi

compliqué parce qu'après, au regard de ce qu'on a entendu durant six ans, il aurait été aussi normal, et cela a été soulevé par Nadine, qu'il y ait un statut des élus pour travailler, pour que la démocratie puisse s'exercer pleinement.

A chaque jour suffit sa peine. Dans le dispositif qui vous est proposé, vous avez bien compris qu'on essaye de favoriser du personnel de qualité pour le payer à peu près correctement.

Le Président GIACOBBI

Tout à fait pour aller dans le sens de ce que vient de dire Camille de ROCCA SERRA, je pense que nous aurons à tout le moins deux occasions peut-être de faire prospérer cela, on en parlait à l'instant ; à savoir que nous allons donner notre avis et probablement nous autosaisir de la réforme des collectivités territoriales. A cette occasion-là, on peut effectivement clairement dire qu'il y a un fonctionnement politique de l'Assemblée de Corse et que ça ne coûtera pas plus cher, mais qu'on permette cette fongibilité. Puisque le système actuel conduit éventuellement à ne pas dépenser ce qu'on pourrait dépenser d'un côté, ou à l'extrême limite, si on est un peu pervers à dépenser tout ce qu'on n'aurait pas envie de dépenser et de l'autre à manquer de ce dont on aurait besoin. Ce qui est quand même un concept relativement absurde, alors qu'objectivement personne n'a abusé par ailleurs. Première occasion donc de le faire. Et je rappelle quand même qu'il y aura donc dans cette assemblée, M. le Président et mes chers amis, une commission des lois et règlements, en tout cas des compétences législatives et réglementaires et que là-aussi elle peut se saisir du sujet.

Je crois que c'est l'occasion ou jamais de faire prospérer ce genre de chose. Là, c'est un détail. On fera prospérer les choses j'espère sur des sujets encore plus importants. Le fonctionnement démocratique n'est pas tout à fait un détail malgré tout et si on peut naturellement de la part de l'Exécutif faciliter la vie bien sûr des groupes, il faut qu'on soit attentifs parce que cela doit se faire dans le respect des lois et règlements en vigueur. Mais enfin, on fera tout ce qu'on peut pour que les groupes puissent fonctionner normalement.

M. Jean BIANCUCCI

Je crois que c'est une demande récurrente. Quelles que soient les mandatures, ce problème s'est posé. Que ce soit dans le cadre de l'expérimentation, que ce soit que l'on utilise les moyens que l'on juge bons pour arriver à cette solution, mais il faut que d'ores et déjà il y ait une démarche qui soit initiée parce qu'en dehors de l'absurdité de consommer pour consommer... Si cela s'entend à l'extérieur, ils vont dire « ces gens-là marchent

sur la tête ». Ensuite, il y a un deuxième problème : on a une assemblée avec des compétences extrêmement importantes. On a par ailleurs un exécutif qui lui a d'énormes moyens de travail et nous-mêmes, nous n'avons pas la possibilité éventuellement d'avoir ne fut-ce qu'un attaché parlementaire, sauf à dire qu'on va avoir un attaché parlementaire en prenant en compte une partie sur l'indemnité des élus.

Donc, je crois qu'il faut sortir absolument de cette situation.

Deuxième chose, si on veut fonctionner correctement, il faut aussi un bon secrétariat. Donc, un attaché parlementaire et un secrétaire de groupe, parce que le secrétariat c'est tout autre chose. Donc, il faudrait s'attacher à faire en sorte que dans l'avenir, on puisse avoir ces moyens tout simplement parce que l'Assemblée, en raisonnant d'une manière extrêmement claire, ayant les moyens de travailler, les groupes ayant les moyens de travailler, on fera certainement un meilleur travail, aussi bien en commission qu'à l'assemblée elle-même, sinon ce problème de toute façon va être reposé.

Je voudrais quand même rappeler aussi qu'une motion qui avait été déposée par une élue du groupe de Camille de ROCCA SERRA, Joselyne FAZI, est passée à la trappe, on n'en a plus entendu parler. On en a entendu parler en commission permanente, elle posait clairement le problème du statut de l'élu : est-ce que l'élu, avec les capacités qu'a cette Assemblée et les possibilités que nous avons de pouvoir travailler, a les moyens de travailler ? Elle posait le problème. Je crois qu'en l'état, ça n'est pas le cas.

Attachons-nous à faire en sorte que les choses changent.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Nous, en petit groupe, on va avoir des moyens que vont nous donner ces 1 160 €, ramenés sur un an ça fait du 14 000 € ; un SMIC annuel est à 24 000. Donc, on touche le problème, c'est-à-dire le sous-emploi qualifié et la problématique humaine d'avoir des gens qui vont prendre cela comme un petit boulot, alors que plus le groupe est petit, plus il a besoin d'une assistance administrative annexe.

Moi, j'ai déjà une première demande formelle, avant d'attendre l'évolution réglementaire qui va peut-être nous débloquer par le haut : c'est qu'on intègre dans le quota où vont se basculer les 30 %, l'ensemble des indemnités annexes de déplacement et autres pour revaloriser au mieux car il n'y a rien qui l'interdit. Nos attachés ont droit aux déplacements autant que n'importe qui d'entre nous.

Donc, par ce principe là... Je ne connais pas l'enveloppe qui était habituellement allouée aux frais de représentation annexes, mais qu'il y ait au moins cela. Je pense qu'il n'y a rien qui l'interdit.

Le Président GIACOBBI

Apparemment, c'est peut-être possible et par conséquent on va le regarder tout de suite et a priori, on est d'accord sur cela. Il y a une possibilité à cet égard, donc on retient qu'on va l'utiliser.

Le Président BUCCHINI

Nous allons voter la délibération qui a été lue par Serge ; nous n'avons pas eu le temps de vous la distribuer, étant donné que s'il y a lieu après on changera, mais pour la rendre exécutoire et pour que les groupes puissent travailler le plus rapidement possible.

Ceux qui sont pour lèvent la main en le manifestant.
Contre ? Abstention ?

Elle est ADOPTEE à l'unanimité.

On vous remercie. *Bona sera* et à la prochaine session au mois de mai.

M. François TATTI

Est-ce qu'on a une date de session M. le Président ?

Mme Fabienne GIOVANNINI

M. le Président, est-il possible de connaître un peu à l'avance la date des sessions ?

Le Président BUCCHINI

Si le groupe fonctionne bien, c'est une question qui a été débattue en commission permanente.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Est-ce qu'on pourrait avoir au moins celle de mai ?

Mme Fabienne GIOVANNINI

Celle-ci précisément.

M. Dominique BUCCHINI

Fabienne, on a discuté de cela en séance par l'intermédiaire de votre représentant ou représentante. On a dit qu'on allait se voir obligatoirement les jeudi et vendredi et qu'il y allait y avoir les jeudi et vendredi des réunions de commissions.

On a dit aussi que les commissions permanentes n'allaient pas se réunir le matin, mais la veille pour bien préparer la session, de manière à ce qu'on puisse commencer à l'heure. On a pris l'engagement aussi d'avoir à réfléchir pour vous donner, si possible, les dates exactes sur le trimestre des réunions de commissions.

Donc, moi j'invite les gens qui sont à la commission permanente de répercuter sur leur groupe les engagements que nous prenons en commun à la commission permanente.

Mme Marie-Antoine SANTONI-BRUNELLI

Président, est-ce qu'on pourrait avoir au moins la date de la session du mois de mai, le mois prochain ?

Le Président BUCCHINI

Non Marie-Antoinette ! J'ai dit qu'on allait se réunir au mois de mai. Si j'avais connu la date, j'aurais dit « Marie-Antoinette, on va se voir le 20 mai ». Si je n'ai pas dit le 20 mai, c'est que nous n'avons pas encore fixé la date de la réunion du 20 mai, mais qu'on va se réunir au mois de mai.

La séance est levée à 17h40.

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2010

COMPTE RENDU IN EXTENSO

REUNION DU 20 AVRIL 2010

S O M M A I R E

SEANCE DU 20 AVRIL 2010

PAGE	I N T I T U L E	DELIBERATION
2 à 6	Ouverture de la séance par M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse	
6 à 17	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR	<i>N° 10/046/AC</i>
6 à 8	Présentation du règlement intérieur par le Président de l'Assemblée de Corse, M. Dominique BUCCHINI	

8 à 17	<p>Discussion générale, interviennent MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Charles ORSUCCI, Etienne BASTELICA, Ange SANTINI, Paul GIACOBBI, Jean-Christophe ANGELINI, Dominique BUCCHINI, Camille de ROCCA SERRA et Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI</p>	
17 à 18	CONSTITUTION DES GROUPES	
	<p>Le Président de l'Assemblée donne lecture des groupes constitués</p>	
18 à 28	COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES	
29 à 47	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A DIVERS ORGANISMES	<p><i>N° 10/050/AC</i> N° 10/051/AC N° 10/052/AC N° 10/053/AC N° 10/055/AC N° 10/056/AC N° 10/057/AC</p>

PAGE	I N T I T U L E	DELIBERATION
47 à 51	RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF	
	Détermination des taux légaux applicables pour le calcul des indemnités de fonction des conseillers exécutifs et des conseillers à l'Assemblée de Corse	<i>N° 10/047/AC</i>
	Prise en charge des frais de transport des conseillers à l'Assemblée et des conseillers exécutifs, ainsi que des frais de déplacement, de séjour et de représentation du Président du Conseil Exécutif et du Président de l'Assemblée de Corse	<i>N° 10/048/AC</i>
	Remboursement des frais consécutifs à l'exécution de mandats spéciaux	<i>N° 10/049/AC</i>
51 à 59	Fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse	<i>N° 10/054/AC</i>

